



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question écrite n° 37557

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre délégué aux personnes âgées les enseignements que tire le Gouvernement à la lecture du Livre blanc de la gériatrie française rendu public à l'occasion du dernier MEDEC, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées et leur consommation de médicaments.

Texte de la réponse

L'attention de la secrétaire d'État aux personnes âgées est appelée sur le Livre blanc de la gériatrie française. Ce Livre blanc, élaboré à l'initiative du collège professionnel des gériatres français, présente la pratique de la gériatrie d'aujourd'hui et de demain. Il étudie, notamment, les besoins de santé face au vieillissement de la population française, la place de la gériatrie en réponse aux besoins de santé liés au vieillissement et la formation et la recherche en gériatrie. La gériatrie est aujourd'hui une spécialité reconnue, disposant d'instances représentatives et dont la discipline scientifique progresse. Elle tend à s'ouvrir à la pluridisciplinarité (les autres spécialités médicales, la santé publique, les sciences sociales et les sciences humaines en général). De nombreuses avancées sont ainsi à constater, que ce soit sur le plan de la prise en charge, des bilans de prévention ou de l'enseignement et de la recherche. Les intervenants du secteur n'en sont pas moins confrontés à un certain nombre de difficultés. Aussi la secrétaire d'État aux personnes âgées a-t-elle reçu les principaux représentants de la gériatrie le 6 décembre dernier afin d'évoquer les enjeux actuels et à venir du secteur. Elle a nommé à son cabinet deux hautes autorités dans le domaine gériatrique, le professeur Forette et le docteur Hervy, pour prendre en charge les dossiers des formations universitaires en gériatrie, de l'aménagement des modalités d'accueil, de prise en charge, d'administration des soins et de sortie hospitalière des personnes âgées dans les services de gériatrie hospitaliers. Par ailleurs, au mois de novembre 2004, le ministre des solidarités, de la santé et de la famille et la secrétaire d'État aux personnes âgées ont confié aux professeurs Pfitzenmeyer et Jeandel une mission de suivi du plan urgence gériatrie. Ces derniers devront s'assurer que les crédits du plan sont bien orientés sur les services de gériatrie et identifier des difficultés éventuelles de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37557

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2916

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 602